



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-12004>

Département(s) de publication : 92

Annonce n° 26-12004

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-101460

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 99864030400015

**Ville :** Issy-les-Moulineaux

**Code postal :** 92130

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 92

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux de réhabilitation de la résidence Arthelon située au 34 rue d'Arthelon à Meudon (9 logements)

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45454100

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Les travaux seront réalisés en 3 lots séparés selon les lots suivants : - lot n°1 : Enveloppe : Installation de chantier – études et essais – serrurerie – gros œuvre – isolation thermique- désenfumage – menuiseries extérieures. -lot n°2 : Travaux intérieurs : Plomberie – chauffage /production d'eau chaude – ventilation – cloisons-doublages – carrelages – faïence – menuiseries intérieures – peinture- sols souples. -lot n°3 : Electricité. Pour chacun des lots, le marché est un marché ordinaire. Le délai est de 8 mois de travaux maximum dont 2 mois de préparation de chantier à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux. Le maître d'ouvrage, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique en incluant dans le cahier des charges de ces marchés une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Cette clause est applicable à la totalité du marché L'entreprise qui se verra attribuer le marché devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. L'article 3 du présent règlement en précise les conditions de mise en œuvre.

**Critères d'attribution :** 1. La qualité technique de l'offre au vu des éléments fournis dans le mémoire (60%) (notée sur 60) décomposée de la façon suivante : .La méthodologie d'exécution des travaux (20 points) -Les moyens humain et organisation du chantier (15 points) -La pertinence et la conformité des matériaux proposés par rapport aux exigences du CCTP et de la DPGF (10 points) -L'hygiène, la sécurité et la protection du chantier (10 points) - Le contrôle qualité et réception des travaux (5 points) 2. Le prix proposé par le candidat constituant (40%) de la note globale. Ce critère est jugé selon la formule suivante (prix le plus bas proposé/prix de l'offre notée) x 40.

## **Section 4 - Attribution du marché**

### **Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Le lot n°1 a été attribué le 3 février 2026 à la société SPEBI située au 85 bis rue Jean Le Galleu à IVRY-SUR-SEINE pour un montant de 324 643,50 euros HT Le lot n°2 a été attribué le 3 février 2026 à la société ALLIANCE BTP située au 2 rue Maryse Bastié à AULNAY-SOUS-BOIS pour un montant de 151 398 euros HT. Le lot n°3 a été attribué le 3 février 2026 à la société ALLIANCE BTP située au 2 rue Maryse Bastié à AULNAY-SOUS-BOIS pour un montant de 45 400 euros HT

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/02/2026**